



PLOUDALMEZEAU, le 24 mars 2026

Monsieur David CARREGA
Maire de Ploudalmezeau

Service d'administration Générale
Tél : 02.98.48.02.55
secretariatgeneral@ploudalmezeau.fr

à
Mesdames et Messieurs les
Conseillers Municipaux

Réf : DC/BR
Objet : Conseil Municipal

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie de PLOUDALMEZEAU, Salle du Conseil Municipal, le

LUNDI 30 MARS 2026, A 18 HEURES 30

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

I – ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 février 2026
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026
3. Création et composition des commissions municipales
4. Création et composition de la commission municipale pour l'accessibilité
5. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
6. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
7. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
8. Centre Communal d'Action Sociale : fixation du nombre de membres élus au conseil d'administration
9. Centre Communal d'Action Sociale : élections des membres
10. Désignation de représentants au sein du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère
11. Désignation de représentants au sein du Syndicat Intercommunal Vélodrome Brest Ponant Iroise
12. Désignation de représentants au sein du Syndicat Mixte VIGIPOL
13. Désignations de représentants au sein du conseil d'administration de l'EHPAD Alexis JULIEN
14. Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration du comité de jumelage
15. Délégations accordées au Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
16. Droit à la formation des élus

Mairie de Ploudalmezeau

Place André Colin
BP 16 86
29830 PLOUDALMEZEAU
Tél : 02.98.48.10.48 Fax : 02.98.48.02.54
Courriel : accueil@ploudalmezeau.fr

II-AFFAIRES FINANCIERES

1. Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints, des conseillers délégués et des conseillers municipaux non titulaires de délégation
2. Majoration des indemnités des élus
3. Prise en charge des frais de formation des élus

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Cher(e) Collègue, mes salutations les meilleures.

Le Maire,

David CARREGA

